

ÉTUDIANTS EMPÊCHÉS

Conseil de gestion du 08 juin 2020

Il est possible d'organiser les épreuves des étudiants empêchés, et ce, en présentiel, à condition :

- que les épreuves soient organisées dans les conditions du distanciel afin qu'il n'y ait pas de rupture d'égalité avec les autres étudiants,
- que les consignes sanitaires suivantes soient respectées
 - La capacité d'accueil et/ou l'aménagement des salles doivent être revus afin de respecter les recommandations.
 - Tous les équipements communs sont désinfectés entre chaque utilisation (des lingettes désinfectantes ou équivalent de désinfection devront être à disposition)
 - Le port du masque est obligatoire pour tous.
 - Les étudiants sont invités à se laver les mains avant et après l'accès à la salle.

Étudiants en situation de handicap :

Contactez Céline Martin responsable de l'Espace Handicap, ou Pascal Hilber si nécessaire.

Logement :

Afin d'organiser un éventuel hébergement de ces étudiants, à la nuitée, par le CROUS, transmettre la liste de ces étudiants à la direction de l'UFR.

Elle doit impérativement comprendre leur adresse mail.